



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Asie du Sud-Est

Question écrite n° 68025

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation d'attente des familles des victimes du tsunami du 26 décembre 2004. En effet, il s'avère que, plusieurs mois après cette tragédie, plusieurs dizaines de familles n'ont toujours pas pu reconnaître le corps de leurs parents victimes de ce raz-de-marée. Il pourrait donc être utile que les pouvoirs publics français puissent affecter des effectifs spécialisés suffisants, sur place, pour parvenir à une plus grande efficacité des recherches. Il semblerait qu'ils soient pour le moment insuffisants. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'il compte prendre comme initiative en ce domaine.

### Texte de la réponse

Quatre-vingt-quinze Français sont décédés à la suite du raz-de-marée du 26 décembre 2004 en Asie du Sud-Est, principalement en Thaïlande, où l'on déplore quatre-vingt-dix victimes. Quatre victimes sont également à déplorer au Sri-Lanka et une en Inde. À ce jour, quatre-vingt-neuf de nos ressortissants ont été formellement identifiés (seize visuellement au lendemain du raz-de-marée, et soixantes-treize par empreintes dentaires ou digitales ou encore par ADN). Ce long travail d'identification, effectué durant toute l'année 2005, se poursuit. Il a été rendu possible notamment par la présence du dispositif français (composé de vingt-trois policiers et gendarmes) au sein du Centre de gestion internationale (IMC) mis en place à Phuket et transféré à Bangkok en janvier 2006. Six corps de Français (cinq en Thaïlande et un au Sri-Lanka), dont ceux de cinq enfants, restent à identifier. À la demande des autorités thaïlandaises, un dispositif français composé de deux gendarmes est maintenu au sein du Centre de gestion internationale à Bangkok pour tenter d'identifier les corps des dernières victimes. S'agissant de l'assistance aux familles, un représentant spécial du ministre des affaires étrangères a été chargé de tous les contacts avec les familles des disparus et les victimes pour les tenir informées en permanence sur l'action des pouvoirs publics (ministère de l'intérieur, ministère de la justice, ministère de la défense) et assurer le suivi de notre dispositif d'assistance consulaire et humaine dans la région, notamment à Bangkok et à Phuket. En outre, le ministre des affaires étrangères a réuni à deux reprises, les 19 mars et 25 juin 2005, les familles des victimes en présence de représentants des autres ministères concernés pour les informer notamment des méthodes d'identification et de l'évolution de celles-ci et répondre à leurs questions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68025

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 juin 2005, page 6166

**Réponse publiée le** : 16 mai 2006, page 5129